

Rapport d'activités de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

Présenté par M. Didier Berberat, Président
Conseiller aux États (Suisse)

ANTANANARIVO (MADAGASCAR)

10 juillet 2016

Chers Collègues,

Mon rapport fera essentiellement état des travaux réalisés par la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) lors et depuis sa réunion d'avril 2016, à Kinshasa.

La CECAC s'est donc réunie à Kinshasa les 28 et 29 avril dernier. Près de 60 parlementaires étaient présents et une douzaine de sections étaient représentées.

Je veux d'abord, au nom de la CECAC et en mon nom personnel, remercier la section de la République démocratique du Congo et, au premier chef, le Président Minaku, pour les efforts déployés afin de rendre efficaces et agréables les travaux de la Commission. Nous avons été extrêmement sensibles aux moyens qui ont été mis à notre disposition et qui nous ont permis de travailler dans les meilleures conditions. Le concours du personnel du Parlement et spécialement l'implication du directeur de Cabinet du Président Minaku, M. Jean-Pierre Lihau, ont contribué à faire de cette réunion une grande réussite. J'exprime ici toute ma reconnaissance.

Avant de vous présenter concrètement le résumé des travaux de la Commission, je souhaite informer les membres qu'un poste de rapporteur à la CECAC a dû être comblé suite au départ de la Sénatrice Marie-Annick Duchêne (France). J'ai fait parvenir à la Sénatrice Duchêne une lettre la remerciant pour son excellent travail auprès de la CECAC et pour son implication dans la protection et l'épanouissement de la Francophonie.

En application de l'alinéa 5 de l'article 12 du Règlement de l'APF, la section française a présenté la candidature du sénateur Philippe Mouiller au poste de rapporteur de la CECAC, pour succéder à la Sénatrice Duchêne. J'accueille avec joie le Sénateur Mouiller comme membre du Bureau de la CECAC et je tiens à saluer son engagement. Je souligne que le Sénateur Mouiller est déjà à l'œuvre car il travaille sur une étude concernant la marchandisation de l'éducation.

Suivi des résolutions

Vous vous rappellerez qu'à Berne en juillet 2015, le Bureau de l'APF a décidé que le suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée plénière ferait désormais partie intégrante du rapport d'activités des présidents de commissions. Afin de remplir ce nouveau mandat, nous avons débuté nos travaux en discutant des résolutions de la CECAC qui ont été adoptées en plénière à Berne.

Permettez-moi de vous présenter rapidement les actions prises à ce sujet par la CECAC.

1. La première résolution est en fait une déclaration dénonçant la cyber-attaque contre TV5MONDE : J'ai personnellement fait un suivi concernant cette déclaration. Je suis intervenu directement auprès de certains collègues parlementaires afin qu'ils sollicitent leur gouvernement à verser à TV5MONDE une contribution spéciale pour faire face aux coûts additionnels occasionnés par cette attaque. On m'a mentionné que les gouvernements sollicités ont répondu positivement ;
2. La 2^e résolution concerne l'accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/SIDA : Cette résolution est un pas important du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme dans son mandat de lutte contre ces maladies. J'ai vivement encouragé les membres de la Commission à porter cette résolution à l'attention des autorités compétentes de leur gouvernement. Durant la réunion, certains membres nous ont expliqué que la culture et les traditions de leur pays complexifient l'application de la résolution. A ce sujet, l'auteur de la résolution, M. Christian Levrat (Conseiller aux Etats, Suisse), a rappelé que la résolution prend racine dans les connaissances scientifiques internationalement reconnues. La résolution n'a pas pour but de juger des pratiques nationales ;

3. La 3^e résolution concerne la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak : A titre de suivi de cette résolution, nous avons invité, dans le cadre de la réunion, un spécialiste de l'UNESCO pour nous faire une présentation sur la protection des biens patrimoniaux et du rôle de l'UNESCO à cet égard ;

4. La 4^e résolution concerne l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens : Cette résolution recommande, entre autre, le développement d'un partenariat avec TV5MONDE afin d'assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire. A titre de suivi, j'ai demandé au Secrétaire général administratif, M. Didier Le Bot, et au Conseiller de la CECAC, M. Jacques Maziade, de rencontrer les autorités de TV5MONDE afin d'explorer les possibilités de coopération avec l'APF et TV5Monde. Messieurs Le Bot et Maziade ont rencontré M. Laurent Cagna, Directeur des relations institutionnelles et des relations avec la Francophonie à TV5Monde. Il ressort de cette rencontre des éléments intéressants. D'abord, on fait valoir chez TV5MONDE qu'on ne peut pas s'engager formellement à couvrir les activités de l'APF car cela irait à l'encontre de l'indépendance journalistique et de la liberté de la direction de choisir les événements à mettre en onde. Cependant, TV5MONDE nous a offert d'auditionner le directeur de l'information pour qu'il vienne nous exposer les critères qu'il utilise pour sélectionner les événements qu'il choisi de couvrir. Ainsi, nous auditionnerons aujourd'hui le directeur de l'information à TV5MONDE, M. André Crettenand.

5. La 5^e et dernière résolution a trait à l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations Unies. A cet égard, il y aura peut-être certains d'entre vous aujourd'hui qui nous exposeront ce que leur section ou leur gouvernement ont fait dans ce domaine.

Je termine sur ce sujet en vous rappelant que j'ai envoyé une lettre à toutes les sections le 7 juin dernier, demandant de préparer un bref compte-rendu du travail

de suivi des résolutions qui a été effectué. Il y aura peut-être des membres qui souhaiteront prendre la parole à ce sujet au point 9 de l'Ordre du jour.

Contribution de la CECAC à l'Avis de l'APF au Sommet

Nous avons poursuivi nos travaux en discutant de la contribution de la CECAC à l'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie à Antananarivo, en novembre prochain.

Suite à un large échange de vues, la CECAC, en ligne avec le thème du Sommet, a soumis des propositions touchant l'éducation. De façon plus précise, la CECAC souhaite inclure dans l'Avis les sujets suivants :

1. l'amélioration des connaissances et des compétences comme facteur de la croissance partagée et de la stabilité économique de nos États ;
2. la promotion et le renforcement de l'éducation au développement durable ;
3. la reconnaissance que la réponse au terrorisme doit aussi être culturelle et éducationnelle et non pas seulement policière et répressive ;
4. la promotion d'une éducation de qualité et le soutien du travail des enseignants par une augmentation de l'appui financier des pays donateurs et par des priorités politiques claires des pays concernés ;
5. La promotion du maintien des filles à l'école afin de préparer leur avenir et, par voie de conséquence, contrer les mariages précoces.

Par ailleurs, étant donné que le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme relève de la CECAC, les membres ont jugé opportun d'aborder la thématique de ces maladies et de leurs impacts sur la croissance partagée, et de leurs incidences générales sur le développement responsable, principalement des pays africains.

Dans ce cadre, la CECAC souhaite recommander les actions suivantes :

1. La santé comme facteur essentiel à l'établissement de la croissance partagée ;
2. l'abrogation ou l'opposition à des projets de loi pénalisant les populations vulnérables à la maladie ;
3. la promotion de la prévention de la transmission de ces maladies.

Présentation sur la déradicalisation par l'OIF

Au cours de la réunion, un représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie est venu présenter « Libres ensemble ». Il s'agit d'une initiative de l'OIF concernant la radicalisation. Dans ce contexte, les membres de la CECAC ont jugé que l'éducation constitue un vecteur important de lutte contre ce phénomène. La Commission a décidé d'y consacrer une étude. Ainsi, des parlementaires d'Afrique (Gabon et Côte d'Ivoire) et d'Europe (Suisse) ont été mandatés afin de faire une étude sur la radicalisation (le vivre-ensemble), sous l'angle éducationnel et culturel.

Protection des biens culturels

Comme je l'ai mentionné plus tôt, et en réponse à une résolution adoptée en plénière à Berne, la CECAC a auditionné un représentant de l'UNESCO sur la protection des biens culturels dans les zones de guerre. La Commission, dans l'exercice de ses compétences, souhaitait sensibiliser les parlementaires de la Francophonie à ces atteintes au patrimoine culturel.

Fondation Hironnelle

La Commission a aussi auditionné des représentants de la Fondation Hironnelle. Cet organisme initie et appuie des projets médiatiques dans des pays en reconstruction suite à des conflits.

Règlement du Prix Senghor-Césaire

Pour terminer sa rencontre de Kinshasa, et conformément au mandat qui lui a été dévolu par une décision du Bureau à Berne, la CECAC a débuté son analyse du Règlement du Prix Senghor-Césaire. La poursuite de cette analyse se fera pendant la réunion aujourd'hui.

Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

A titre de Président du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, j'ai participé à la 8^e Conférence internationale francophone VIH/HEPATITES AFRAVIH 2016. Cette conférence s'est tenue à Bruxelles du 20 au 23 avril dernier. Le rapporteur de la CECAC chargé de ces questions, le docteur Jacques Mokako, était également présent.

Pour les non-initiés, AFRAVIH signifie : Alliance FRancophone des Acteurs de Santé contre le VIH. Cette organisation rassemble les acteurs du monde francophone qui militent pour une santé plus équitable, un accès aux progrès thérapeutiques et à toutes les formes de prévention.

La prochaine réunion du Réseau aura lieu cet automne. Le lieu et la date de la réunion restent à déterminer.

Sous-commission de l'éducation de la CECAC

Permettez-moi en terminant de vous parler brièvement de la Sous-commission de l'éducation de la CECAC.

Le 8 avril dernier, je me suis rendu dans la Vallée d'Aoste pour rencontrer le Président du Conseil régional, M. Marco Viérin. Ce dernier assume la présidence de la Sous-commission de l'éducation de la CECAC. Nous avons eu une rencontre fructueuse où nous avons convenu de tenir une réunion de la Sous-commission cet automne. Les thèmes traités à la réunion seront, entre autre, « l'éducation à la

citoyenneté » et « étudier en français ». Ce dernier sujet a été suggéré par une résolution du Parlement francophone des jeunes présentée à la réunion de la CECAC de Berne.

La date et le lieu de cette réunion restent à déterminer.

Ceci termine mon rapport.

Je vous remercie pour votre attention.